

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

OPCI SPPICAVALOR

Société civile de placement immobilier
au capital de 7.445.660 euros
Siège social : 87, rue de Richelieu – 75002 PARIS
401 065 313 RCS PARIS

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de l'OPCI sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire au 25, rue Louis Le Grand 75002 Paris (2^{ème} étage) :

- sur première convocation, le Jeudi 30 avril 2009, à 11 heures
- sur deuxième convocation, dans l'hypothèse où le quorum ne serait pas atteint sur première convocation, le Jeudi 7 mai 2009 à 11 heures,

à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports de la société de gestion, du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008
- Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes en application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce
- Pouvoirs

Le texte des résolutions qui seront proposées aux associés est le suivant :

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise :

- du rapport du Conseil d'Administration
- et du rapport général du Commissaire aux Comptes

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils lui ont été soumis.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi en application de l'article L 225-40 du Code du commerce et relatif aux conventions citées à l'article L 225-28 du même code.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter au report à nouveau le résultat déficitaire de l'exercice de 15 976.77€.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour faire tous dépôts ou publications où besoin sera.

0901977